



ForêtNeuchâtel

Association des propriétaires forestiers

Colombier, mai 2020

Aux membres de ForêtNeuchâtel

ForêtNeuchâtel-Info, mai 2020

Marché du bois et démarches COVID-19

Situation conjoncturelle

Les perspectives conjoncturelles dans le monde et en Suisse sont bouleversées par la crise liée à la COVID-19. Les experts prévoient pour 2020 la plus forte baisse du PIB depuis des décennies, en raison des mesures prises pour endiguer la propagation du coronavirus. Les secteurs les plus touchés sont ceux du commerce, des transports et de l'hôtellerie.

Concernant le secteur du bâtiment, le ralentissement est perceptible mais pas catastrophique, ce secteur économique étant que très peu dépendant de l'environnement international¹.

Toutefois, le marché du bois n'est pas épargné, loin de là.

Le franc se renforce à nouveau (1.05 CHF pour 1 euro), péjorant ainsi les exportations de bois brut et favorisant les importations de sciages.

Résineux

Comme à l'hiver 2019-2020, les scieries sont toujours bien approvisionnées. En effet, la baisse de la demande de produit bois s'est faite sentir avec effet immédiat.

Depuis avril, les scieries suisses ont fortement diminué leurs activités en raison de l'amoncellement des stocks difficilement exportables. Quant aux scieries françaises, elles ont quasiment toutes cessé leurs activités depuis mi-mars jusqu'à fin avril. Actuellement, la reprise s'effectue timidement.

Parallèlement, durant les dernières semaines, de gros volumes de bois ont été façonnés, principalement des chablis, qui sont encore à vendre. La commercialisation de ces volumes est aujourd'hui très critique, sachant que les acheteurs naviguent en pleine incertitude quant aux besoins des mois à venir. De nombreuses scieries vont cesser leurs achats de bois ces prochains jours pour ne reprendre qu'à l'automne.



ForêtNeuchâtel rappelle qu'il est indispensable de renoncer à toutes coupes de **bois frais** jusqu'à nouvel avis.

La météo favorable de ces derniers jours ne fait que repousser les nombreuses **attaques de bosstryches** à venir. **Il sera très compliqué de commercialiser et d'évacuer rapidement les bois infestés.**

¹ Source :SECO

Feuillus

La saison des exploitations est terminée pour les grumes feuillues.

La crise touche de plein fouet les scieurs et exportateurs très dépendants du marché international (Chine, France, Italie, Maghreb). Les ventes de sciages sont au point mort depuis plusieurs semaines.

Les perspectives sont floues pour les mois à venir. Il est hasardeux de se prononcer aujourd'hui, mais les prix de vente pour les propriétaires vont certainement être péjorés.



Démarches pour faire entrer en Suisse des acheteurs de bois français :

Même si la situation se détend rapidement aux frontières, ForêtNeuchâtel entreprend, sur demande de ses membres, les démarches officielles auprès de la Confédération. Une autorisation de la part du service compétent est délivrée dans un délai de 2 jours.

Pour ce faire, merci de communiquer votre demande par courriel à ForêtNeuchâtel avec les informations suivantes sur les personnes que vous désirez faire venir de France :

- Nom
- Prénom
- Date de naissance
- Nationalité
- Adresse e-mail

L'acheteur français recevra une attestation par mail qu'il pourra présenter à la douane.

Démarches pour les entreprises forestières

La pandémie que nous vivons actuellement et les mesures prises pour la contenir ont un impact important sur l'économie et les emplois. Cette situation génère de nombreuses questions des employeurs, des indépendants et des employés, tant sur les outils de soutien à disposition, que sur les droits, devoirs et enfin les règles de santé sur le lieu de travail.

Le Conseil d'État a validé un certain nombre de mesures dont les principales sont détaillées ci-après :

- Réduction horaire de travail - RHT (chômage partiel)
L'indemnité en cas de réduction de l'horaire de travail permet de dédommager notamment des pertes de travail. Celles-ci peuvent être consécutives à des mesures administratives ou à des motifs indépendants de la volonté de l'employeur. De plus, elles doivent être imprévisibles et inévitables.

Pour la demande, l'employeur remplit le formulaire suivant : [« Préavis de réduction de l'horaire de travail »](#).

- Allocation perte de gain pour indépendants (APG)
Le Conseil fédéral a développé le système d'allocations pour perte de gain dans le cadre des mesures contre le coronavirus, afin de permettre à certaines catégories de personnes dont le revenu n'est pas assuré (par l'employeur ou une autre assurance sociale) de pouvoir toucher une indemnité (l'APG est subsidiaire). L'allocation est versée à l'employeur, si celui-ci continue à payer le salaire.

La demande d'indemnisation se fait à l'aide d'un formulaire en ligne (que vous trouverez sur le site des caisses de compensation) à adresser à votre caisse de compensation.

- Cautionnements pour PME
La Confédération a mis sur pied un programme de garantie visant à ce que les PME affectées (entreprises individuelles, sociétés de personnes et personnes morales) obtiennent des crédits bancaires transitoires. L'objectif est que les entreprises concernées puissent accéder rapidement et simplement à des crédits représentant jusqu'à 10 % de leur chiffre d'affaires ou d'un montant de 20 millions de francs au plus.

La demande de crédit se fait en ligne sur le site : <https://covid19.easygov.swiss/fr/>

Les contacts et détails sur les mesures sont disponible sur la page internet formulée comme suit :
<https://www.ne.ch/autorites/DFS/SCSP/medecin-cantonal/maladies-vaccinations/Pages/Covid-19-employeurs.aspx#soutien>

Projet Bois de Haute qualité

Le projet est resté quelque peu au point mort depuis la crise de la COVID-19. Toutefois, une rencontre entre les représentants du projet et l'entreprise *Florinett Tonewood* a eu lieu le 31 janvier 2020 à Bergün en présence de M. Joss, afin de nouer des liens et de discuter d'un éventuel partenariat. Une petite délégation du comité a également visité différentes scieries du canton. Le dossier sera repris après les vacances d'été.

Centenaire 2021

ForêtNeuchâtel prévoit différentes activités pour fêter dignement ses 100 ans d'existence en 2021. Le groupe de travail finalise actuellement le programme des divers événements qui seront organisés durant toute l'année prochaine. Une plaquette commémorative est déjà en cours d'élaboration.



Assemblée générale 2020

Nouvelle date !

L'assemblée générale de ForêtNeuchâtel aura lieu à La Chaux-de-Fonds le

25 septembre 2020, le matin.

En restant à votre disposition pour tous renseignements complémentaires, nous vous adressons, chers membres, nos meilleures salutations

ForêtNeuchâtel

Jean Wenger
Président

Nicolas Joss
Chargé d'affaires